



**BENEFICIAIRE :**

L'accès au service TAD Mobilifée est **ouvert à l'ensemble des habitants Roche aux Fées Communauté** et nécessite une adhésion préalable gratuite et un justificatif de domicile.

**Les enfants de moins de 8 ans** doivent être accompagnés d'une personne majeure adhérente à Mobilifée pour accéder à ce service de transport.

**Les jeunes de 12 à 18 ans inclus** (hors Janzé) peuvent emprunter Mobilifée à tarif préférentiel pour se rendre au centre aquatique communautaire « Les Ondines » à Janzé → « **Pass Jeunes** ».

**PERIMETRE D'EXPLOITATION :**

Les adhérents au service peuvent se déplacer :

- Sur les 16 communes de Roche aux Fées Communauté,
- A La Guerche-de-Bretagne,

Selon la **liste des points d'arrêt** (dépose ou prise en charge) ci-jointe.

Il est **possible de déroger au respect de cette liste** de points d'arrêt :

<u>Pour les enfants mineurs</u>	<u>Pour les personnes ayant des difficultés aux déplacements à pied</u>	<u>Pour les personnes en (ré)insertion professionnelle</u>
<p>- Sur présentation d'une décharge par ses tuteurs légaux (parents, famille d'accueil...).</p> <p><i>Document accessible sur le site internet ou à l'accueil.</i></p> <p>- Pour les enfants de moins de 8 ans le trajet est gratuit. Ces derniers doivent être accompagnés par une personne majeure adhérente lors du trajet.</p>	<p>- Sur présentation d'un justificatif (justificatif « aide aux déplacements » de la mairie). <i>Document accessible sur le site internet ou à l'accueil.</i></p> <p>- Un 'arrêt minute' (moins de 10 minutes) par trajet simple est possible) à <b>des fins médicales</b> (pharmacie...).</p>	<p>- Pour les personnes <b>adhérentes Pass-Pro</b> en lien avec les structures locales de l'emploi. <i>Document accessible sur le site internet ou à l'accueil.</i></p> <p>- En plus des 4 trajets, <b>48 trajets simples supplémentaires sur l'année civile est accordé</b>, en accord avec les structures locales de l'emploi (Point Accueil Emploi, Mission Locale, Le Relais...), et <b>aux jeunes participants aux animations du réseau des espaces jeunes</b>, en accord avec le service Enfance/Jeunesse Communautaire.</p>

**JOURS DE FONCTIONNEMENT :**

Il est possible de **réserver un trajet** sur les créneaux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 7h à 20h,
- Le samedi de 7h à 13h.

Pour la desserte « **Pass Jeunes** », il est possible de réserver un trajet du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires :

- Entre 14h et 15h30 pour l'aller,
- Et de 16h30 à 18h pour le retour.

Le service Mobilifée ne fonctionne pas les jours fériés.

#### TARIFICATION :

---

Une tarification unique est appliquée à hauteur de **2 € par usager le trajet simple**. Règlement du trajet en espèces **directement auprès du chauffeur lors de la montée dans le véhicule**, sur l'ensemble du périmètre d'exploitation, quelle que soit l'origine et la destination, et quelle que soit la distance parcourue pour le trajet.  
**2 € par trajet : régler la somme due** (le transporteur ne rend pas la monnaie).

**Pour les enfants de moins de 8 ans** le trajet est gratuit. Ces derniers doivent être accompagnés par une personne majeure adhérente.

Pour la desserte « **Pass Jeunes** », l'usager bénéficie d'un tarif préférentiel de 1 € le trajet simple, soit 2 € l'aller-retour. Pour ce motif, l'adhérent peut également bénéficier d'un tarif réduit pour l'accès à la piscine uniquement sur présentation de sa carte « Pass Jeunes ».

#### QUOTA DE TRAJETS :

---

Un quota de 4 trajets simples par usager et par semaine a été défini.

#### RESTRICTIONS D'USAGE :

---



Attention, le service Mobilifée n'assure pas :

- de transport scolaire au départ et/ou à destination de l'établissement scolaire ;
- des déplacements pour des activités extra-scolaires non initiées par la Communauté de communes.
- de transport médical ou sanitaire des personnes non-autonomes (alzheimer, handicaps physiques et/ou mentaux lourds...);
- des déplacements à des fins professionnelles (hormis en lien avec les structures locales de l'emploi pour (ré)insertion professionnelle);

La Communauté de communes se réserve le droit :

- de donner suite ou pas à toute demande qu'elle considérerait comme conforme ou non au principe de son service ;
- d'interrompre son service en cas de conditions météorologiques défavorables (neige, verglas...), en se calant sur la décision prise par l'autorité organisatrice des transports de 1<sup>er</sup> rang.

La Communauté de communes décide librement, dans un souci d'optimisation, de regrouper plusieurs usagers sur un même circuit en fonction des réservations avec une **tolérance de 15 minutes**.



En cas de modification ou d'annulation de trajet, l'usager doit en informer la Communauté de communes en contactant l'accueil uniquement par téléphone aux heures d'ouverture, avant déplacement du transporteur. Sans annulation dans les temps, le règlement du transport (2€) sera demandé.

En raison de trajets non effectifs sans annulation, devenus trop nombreux, tout trajet non annulé sera noté au dossier et le renouvellement entrainera l'annulation de l'adhésion.

En cas de charges lourdes à transporter (bouteille de gaz, pack d'eau ...), c'est à l'usager de mettre dans le coffre du véhicule et non au transporteur.

#### ADHESION :

---

L'intéressé effectue sa demande d'adhésion **auprès de la mairie de sa commune de résidence ou sur le site internet de la Communauté de communes** ([www.rafcom.bzh](http://www.rafcom.bzh) – lien 'Réservation Mobilifée' sur la page d'accueil).

Le formulaire d'adhésion est à compléter, accompagné d'une photo d'identité, voire d'un ou plusieurs justificatifs demandés (Justificatifs domicile, PMR, Pass Pro, Pass Jeunes, réseau des espaces jeunes) et à transmettre à la Communauté de communes.

A réception de la demande, la carte d'adhésion est éditée puis envoyée directement au domicile du demandeur.

## RESERVATION ET ANNULATION :

---

L'adhérent doit réserver son trajet :

- par téléphone (02 99 43 64 87) ou sur le site internet de la Communauté de communes ([rafcom.bzh](http://rafcom.bzh) – lien 'Réservation Mobilifée' sur la page d'accueil),
- au plus tard le jour ouvré précédant le trajet, avant midi.

Au-delà de ces délais, les réservations ne pourront être retenues.

En cas d'annulation de trajets, l'adhérent doit contacter l'accueil en direct par téléphone durant les horaires d'ouverture.

## CONTACT :

---

Roche aux Fées Communauté  
16 rue Louis Pasteur – BP 34 – 35 240 - RETIERS  
Tél : 02 99 43 64 87  
E-mail : [accueil@rafcom.bzh](mailto:accueil@rafcom.bzh)  
Site internet : [www.rafcom.bzh](http://www.rafcom.bzh)

*ATTENTION : cette fiche des modalités du service Mobilifée vaut pour règlement et se doit d'être respectée par les différentes parties, à savoir les usagers et les transporteurs.*

LISTE DES POINTS D'ARRET :

COMMUNES	POINTS D'ARRET
AMANLIS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre (arrêt illenoo 3b Piré-Rennes) →<i>P</i></li> <li>- Les Réhardières (arrêt illenoo 3b Piré-Rennes)</li> <li>- Laval (arrêt illenoo 3b Piré-Rennes)</li> <li>- Les Hautes Bouffres (arrêt illenoo 3b Piré-Rennes)</li> </ul>
ARBRISSEL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rue de l'Eglise (arrêt de car) →<i>P</i></li> </ul>
BOISTRUDAN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Bourg (arrêt illenoo 3b Piré-Rennes) →<i>P</i></li> </ul>
BRIE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan d'eau</li> <li>- Rue d'Anjou (arrêt de car) →<i>P</i></li> <li>- Aire de covoiturage (ZA Le Bois de Teillay)</li> </ul>
CHELUN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mairie →<i>P</i></li> </ul>
COESMES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etang des Rochettes</li> <li>- Foyer de vie L'Etoile Siloë</li> <li>- Place de l'Eglise (arrêt de car) →<i>P</i></li> <li>- Salle de loisirs</li> </ul>
EANCE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contour René Gisteau (arrêt de car) →<i>P</i></li> </ul>
ESSE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Place de l'Eglise →<i>P</i></li> <li>- Site mégalithique</li> </ul>
FORGES-LA-FORET	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan d'eau →<i>P</i></li> </ul>
JANZE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aire de covoiturage L'Aubinière (axe Janzé-Vitré)</li> <li>- Centre aquatique Les Ondines</li> <li>- Ecole de musique</li> <li>- Gare Sncf</li> <li>- Hôpital</li> <li>- La Poste</li> <li>- Place de l'Hôtel de Ville</li> <li>- Place des Halles</li> <li>- ZA Le Bois de Teillay</li> <li>- ZA La Chauvelière</li> <li>- Zone commerciale route de Bain</li> </ul>
MARCILLE ROBERT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Grande Rue (arrêt de car) →<i>P</i></li> <li>- Mairie</li> <li>- Maison de retraite</li> </ul>
MARTIGNE FERCHAUD	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Foyer de vie Taillepie</li> <li>- Gare Sncf</li> <li>- Maison de retraite</li> <li>- Place Saint Thomas (salle Sévigné...)</li> <li>- Place de la Mairie</li> <li>- Place Sainte-Anne (centre social, bibliothèque, syndicat d'initiative...) →<i>P</i></li> <li>- Place du Souvenir (poste...)</li> <li>- ZA Emile Bridel (Maison de la Santé...)</li> </ul>

<b>RETIERS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aire de covoiturage La Sablonnière</li> <li>- Cabinet kinésithérapeute (rue Lancelot)</li> <li>- Gare Sncf</li> <li>- Maison de retraite</li> <li>- Maison de la Santé</li> <li>- Place Herdorf (médiathèque, commerces...)</li> <li>- Place du 11 novembre (Maison du Développement, Le HangArt...) →<b>P</b></li> <li>- Place Miescisko (mairie, salle polyvalente...)</li> <li>- Foyer de vie du Bois Macé (Rue Pavie)</li> <li>- ZA Fromy</li> </ul>
<b>SAINTE COLOMBE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Place de l'Eglise →<b>P</b></li> <li>- Place de la Mairie</li> </ul>
<b>LE THEIL DE BRETAGNE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aire de covoiturage Bourg Neuf</li> <li>- Gare Sncf</li> <li>- La Rigaudière (maison de retraite, chantier d'insertion)</li> <li>- Place de l'Eglise →<b>P</b></li> </ul>
<b>THOURIE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Place de l'Eglise →<b>P</b></li> <li>- Rue Hanet (arrêt de car)</li> </ul>
<b>VITRE COMMUNAUTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Guerche : Hôpital, Avenue du Grand Mail et Place du Champ de Foire (arrêts La Guerche-Rennes &amp; La Guerche-Vitré), Centre social, Maison de la Santé</li> </ul>

→**P** : Point de desserte 'Pass Jeunes' pour le centre aquatique communautaire 'Les Ondines' à Janzé